

Affichage le 23 mars 2018.



Accusé de réception en préfecture
014-200045938-20180322_19_CLE_AUNAY
AU
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados

PROCES-VERBAL D'ELECTION DU REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL

Commission locale d'énergie de

AUNAY-BENY-CAUMONT

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 18h00, le collège correspondant à la Commission Locale d'Énergie de AUNAY-BENY-CAUMONT, légalement convoqué le 20 février 2018, s'est réuni à Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces), dans la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Alain LELIEBRE, doyen(ne) de l'assemblée, afin de procéder à l'élection d'un représentant au Comité Syndical, en remplacement de M. Mickaël GRANDIN, dont la commune déléguée de Guilberville est adhérente du SDEM 50, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégués des collectivités adhérentes :

✓ **Communes :**

Collectivité		Délégués	
EPCI ou Commune nouvelle	Commune d'origine	Nom et Prénom	Présent
BREMOY		DESQUESNE Joseph	X
		BIENASSIS Christian	
CAHAGNES		LE BRET Stéphane	
		KOSLOFF Sébastien	
CAUMONT-SUR-AURE	CAUMONT-L'ÉVENTE	GABRIEL Christian	X
		CALENGE Laurence	
	LA VACQUERIE	CHAILLON Sylvain	
		PLATON Claude	
	LIVRY	PELVEY Guy	X
		THOMAS Jean-Paul	
CC PRE BOCAGE INTERCOM	CAUMONT-SUR-AURE	GABRIEL Christian	X
	VILLERS-BOCAGE	HEBERT Marc	X
DIALAN SUR CHAÎNE	JURQUES	ENOUF Yanick	
		SIDLER Katharina	X
	LE MESNIL-AUZOUF	BAZEAU Gérard	
		VILLIERE Noël	
LES LOGES		PELCERF Joël	X
		BERNARD Dominique	

FB
ALB
AL M.H

LES MONTS D'AUNAY	AUNAY-SUR-ODON	MARIE Guy	
		SAINT LO Patrick	
	BAUQUAY	SORNIN Serge	X
		GUILLOTON Géraldine	
	CAMPANDRE-VALCONGRAIN	ALIX Michel	
DANVOU-LA-FERRIERE	VENGEON Jean-Claude		
	VAUTIER Thierry		
LES MONTS D'AUNAY	LE PLESSIS-GRIMOULT	MARIE Didier	
		RODRIGUES Tony	
	ONDEFONTAINE	CHEDEVILLE Yves	X
		BINET Franck	X
	ROUCAMPS	PELLETAN Serge	
		OTTELOHE Yann	
SAINT-PIERRE-DU-FRESNE		FREMIN Alexandre	
		QUEHE Alain	
SEULLINE	COULVAIN	DOUBLET Thierry	
		HUGUET Marion	
	LA BIGNE	LE GAC Yvonne	
		DUCHEMIN Patrick	
	SAINT-GEORGES-D'AUNAY	LE CORRE Philippe	
		YVON Philippe	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	BEAULIEU	ESLIER André	
		DOUBLET Patrick	X
	BURES-LES-MONTS	LEBOUVIER Thierry	
		CHANU Ludovic	X
	CAMPEAUX	TIEC Roger	
		AUVRAY Benoit	
	CARVILLE	LEBIS André	
		ANNE Joseph	
	ÉTOUVY	LAFOSSE Jean-Marc	X
		GRANDIN Yvon	
	LA FERRIERE-HARANG	LAIGNEL Edward	
		PLANCHON Karen	
	LA GRAVERIE	LECHERBONNIER Alain	X
		ALLAIN Annick	
	LE BENY-BOCAGE	RAOULT Jean-Pierre	
		VINCENT Didier	
	LE RECULEY	VARIGNY Bernard	X
		DUVAL Jean-Claude	X
	LE TOURNEUR	LEVAYER Marcel	X
		LEFRANCOIS Denis	X
	MALLOUE	GUILLOUET René	
		DERRIANT Catherine	
MONTAMY	MAIZERAY Claude		
	VASSAL Eric		

SOULEUVRE-EN-BOCAGE	MONT-BERTRAND	PIGNE Monique	
		EURY Marie-Ange	
	MONTCHAUVET	DUCHATELLIER Gilles	X
		LALOUEL Anthony	
	SAINT-DENIS-MAISONCELLES	EUDELIN Claude	X
		CAHOUR Bernard	X
	SAINTE-MARIE-LAUMONT	TOUYON Henri	X
		GUILLAUMIN Marc	X
	SAINT-MARTIN-DES-BESACES	LESOUF Colette	X
		FAUQUET Denis	X
	SAINT-MARTIN-DON	SAVARY Hubert	
		LETAILLANDIER Gaël	
	SAINT-OUEN-DES-BESACES	LECORBEILLER Bernard	
		RAULD Dominique	
SAINT-PIERRE-TARENTEINE	RENAUD Michel		
	MARGUERITE Guy	X	
VAL DE DRÔME	DAMPIERRE	GEVAUDAN Joël	X
		LERENARD Elisabeth	
	LA LANDE-SUR-DROME	PAWELOSZEK Willy	
		BIHEL Jean-Philippe	
	SAINT-JEAN-DES-ESSARTIERS	LELIEVRE Alain	X
		LAMOUREUX Rémi	X
	SEPT-VENTS	DELAROCHE Michel	X
		CHAILLON Pascal	X

✓ **Pouvoirs :** *Neant -*

Délégué donnant pouvoir			Délégué recevant pouvoir		
Nom	Prénom	Collectivité	Nom	Prénom	Collectivité

Délégués	Délégués en exercice	Délégués présents	Pouvoirs	Nombre total de votants
88	87	31	0	31

Secrétaire de séance :

M. Franch BINET, délégué(e) de LES MONTS D'ALWAY (ONSEFONTAINE) a été nommé(e) secrétaire de séance.

Ont été désignés comme scrutateurs :

M. Michel DELARQUE
M. Marc HEBERT
M. Alain LECHERBONNIER

Dispositions statutaires :

Il est précisé aux délégués les dispositions statutaires fixant les règles d'élection des représentants au comité syndical. L'article 6.1.2 des statuts du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 27 décembre 2016 précise :

« Les communes et EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté urbaine de Caen la Mer sont répartis en collèges géographiques dont le périmètre est celui précisé en annexe 2. Toute modification de périmètre est décidée par le Comité syndical.

Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués. Les délégués ainsi désignés se réunissent au sein de leur collège pour l'élection de leurs représentants au comité.

L'adhésion d'un nouveau membre entraîne la désignation de nouveaux délégués et la cessation anticipée du mandat d'un délégué pour quelque cause que ce soit nécessite la désignation d'un nouveau délégué par l'organe délibérant du membre concerné.

Ces nouveaux délégués pourront ainsi procéder, entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, à la désignation d'un nouveau représentant du collège auquel ils appartiennent, si une telle désignation est requise.

Un délégué empêché d'assister à la réunion du collège dont il dépend peut donner à un autre délégué de son collège pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le nombre de représentants de chaque collège au Comité syndical est déterminé en fonction, d'une part, de la population des communes membres situées dans le périmètre du collège considéré et, d'autre part, des compétences transférées des collectivités membres au Syndicat dans le périmètre du collège considéré.

u@ FB
 AL FL
 AL NH

Critère population :

- trois représentants pour une population inférieure ou égale à 30 000 habitants,
- quatre représentants pour une population supérieure à 30 000 habitants et inférieure ou égale à 45 000 habitants,
- cinq représentants pour une population supérieure à 45 000 habitants et inférieure ou égale à 60 000 habitants,
- six représentants pour une population supérieure à 60 000 habitants.

Critère compétences :

- chaque collège bénéficie d'un nombre de points correspondant aux compétences transférées:
 - deux points par membre représenté au sein du collège ayant transféré la compétence « électricité »;
 - un point par autre compétence transférée, pour chacun des membres représenté au sein du collège;
- attribution du nombre de représentants :
 - trois représentants pour un nombre de points inférieur ou égal à 125,
 - quatre représentants pour un nombre de points supérieur à 125 et inférieur ou égal à 150,
 - cinq représentants pour un nombre de points supérieur à 150 et inférieur ou égal à 175,
 - six représentants pour un nombre de points supérieur à 175.

Le critère de la population s'apprécie sur la base de la population municipale de chaque commune authentifiée par le décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le 1er janvier de l'année du renouvellement de mandat.

Le critère des compétences s'apprécie au regard des compétences transférées par chacun des membres au 1^{er} janvier de l'année de renouvellement du mandat.

Le mode de scrutin applicable pour l'élection des représentants issus des collèges au Comité est le scrutin plurinominal à un tour à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En application des dispositions de l'article 5.4, les modalités de représentation des collèges ne sont pas modifiées jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, y compris en cas de retrait ou reprise de compétence induite par une évolution de périmètre ou de nature d'un EPCI à fiscalité propre membre. Ainsi, la fusion et/ou transformation de la Communauté de Caen la Mer, située en tout ou partie dans le périmètre des collèges 13, 15, 16 et 17 tels que définis à l'annexe 2, est sans incidence sur la représentation de ces collèges au Comité syndical telle que déterminée en application des alinéas précédents. Dès lors, ces collèges devront, en cas de cessation du mandat de l'un ou plusieurs de leurs représentants, procéder à la désignation de nouveaux représentants »

WB
FB AL
AL
M.H

Au regard des critères « population » et « compétences », la représentation à la date du 1^{er} janvier 2014 est la suivante :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Collectivités adhérentes			Population municipale communes seules au 1 ^{er} janvier 2014	Nombre de représentants Critère population 3 si < ou = 30 000 4 de 30 001 à 45 000 5 de 45 001 à 60 000 6 si > 60 000	Nombre de représentants Critère compétences transférées 3 si < ou = 125 4 de 126 à 150 5 de 151 à 175 6 si > 175						Total représentants
	Cnes	EPCI	Total			Elec x 2	EP x 1	SL x 1	Gaz x 1	Nbre points	Nbre représentants	
AUNAY-BENY-CAUMONT	43	2	45	21 215	3	86	41	1	3	131	4	7
BALLEROY-LITTRY-VILLERS	49	1	50	24 116	3	98	43	0	4	145	4	7
BAYEUX	46	0	46	34 184	4	92	37	3	3	135	4	8
CAEN AGGLO	35	1	36	236 271	6	70	28	12	19	129	4	10
CAEN EST	35	1	36	30 835	4	70	34	5	8	117	3	7
CAEN OUEST	32	1	33	27 680	3	64	27	1	14	106	3	6
CAEN SUD	30	2	32	24 776	3	60	25	2	10	97	3	6
CAMBREMER-DOZULE	48	1	49	25 204	3	96	29	1	4	130	4	7
CREULLY-DOUVRES	37	0	37	35 442	4	74	26	7	11	118	3	7
FALAISE	57	1	58	26 921	3	114	49	1	0	164	5	8
ISIGNY-TREVIÈRES	46	0	46	16 381	3	92	34	1	2	129	4	7
LISIEUX-MOYAUX	33	0	33	40 319	4	66	26	2	3	97	3	7
LIVAROT-ORBEC	39	2	41	14 633	3	78	23	3	3	107	3	6
PONT L'ÈVEQUE	55	0	55	53 534	5	110	39	6	15	170	5	10
ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	34	1	35	20 642	3	68	17	1	2	88	3	6
SUISSE NORMANDE	48	1	49	22 603	3	96	44	1	1	142	4	7
VASSY-VIRE-ST SEVER	40	1	41	31 500	4	80	35	0	1	116	3	7
	707	15	722									123

Après avoir précisé les modalités de représentation et de vote, les délégués sont appelés à élire un représentant au Comité Syndical du SDEC ENERGIE, en remplacement de M. Mickaël GRANDIN.

ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE AU COMITE SYNDICAL

Candidats :

NOM / Prénom
LAFOSSE Jean-Marc

Collectivité
SOULEVRE-EN-BOCAGE (ETOUVY)

FD
MB
AL
H
M.H

Après vote à bulletins secrets, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits (nombre de délégués en exercice)	87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	2

Ont obtenu :

Nom	Prénom	Nombre de voix
LAFOSSE	Jean - Marc	28

M. Jean - Marc LAFOSSE délégué(e) de SOLLEUVRE - EN - BOCAGE
(ETOUVY)

a été proclamé(e) élu(e) en qualité de représentant(e) du collège de la Commission Locale d'Energie de AUNAY-BENY-CAUMONT.

OBSERVATIONS : Néant .

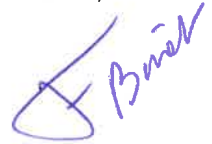
MB FB
AL HL
HH

A Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces), le 22 mars 2018

Le Président,



Le Secrétaire de séance,



Les scrutateurs,

